NOMINATIONS - **Fin mars, l'ensemble des collaborateurs et des membres des Conseils communaux ont pris connaissance de l'organigramme et de la nomination des cadres de la nouvelle commune. Rappelons que la nouvelle organisation devra être pleinement opérationnelle le 1er janvier 2022, date d'entrée en fonction de la commune de Blonay–Saint-Légier. Nous avons profité de cette étape pour poser quelques questions aux syndics des deux communes.**

Fusion : la nouvelle organisation prend forme

Quels sont les enjeux de cette phase de transition vers la nouvelle commune ?

Dominique Martin (DM) - A mes yeux, le principal défi consiste à créer un fondu-enchaîné de nos deux administrations dans une nouvelle organisation. Cela signifie que nous devrons être capables d'assurer la conduite de la commune et de continuer à délivrer des prestations de qualité à la population à partir du 1er janvier 2022. La nomination des cadres représente une étape importante de cette phase de transition.

Alain Bovay et Dominique Martin

La population doit-elle s'attendre à des changements ?

Alain Bovay (AB) - Aucun bouleversement n'affectera le quotidien des habitants de nos deux localités. Pour décrire la fusion, j'aime utiliser cette expression : « Si la cuisine se réorganise, les plats servis resteront les mêmes ! » Au-delà de cette boutade, la fusion crée les conditions cadres favorables à de nouveaux projets dont bénéficiera l'ensemble de la population. Au plan de l'efficience, on vise une meilleure continuité des prestations, notamment en période de vacances, puisque la plupart des cadres pourront s'appuyer sur des suppléants, afin de ne pas retarder le traitement de certains dossiers. De manière générale, les prestations seront renforcées, puisqu'elles s'aligneront sur ce qui se fait de mieux dans chaque commune.
A ce sujet, nous tenons à rassurer la population : l'objectif n'est pas de profiter de la fusion pour dépenser sans retenue mais, au contraire, de tirer parti de ce qui existe déjà dans une commune pour en faire bénéficier l'autre.

Et les collaborateurs ?

DM - La nouvelle commune s'appuiera sur un secteur des ressources humaines renforcé, avec une nouvelle organisation humaine. Un poste de responsable RH a été créé, qui sera épaulé par un ou une adjointe.

Vous avez annoncé les premières nominations et l'on connaît maintenant l'organigramme et les cadres de la nouvelle commune ?

AB – Effectivement. Tout le processus de nomination a été mené avec la société Compas Management Services, et son directeur, Gilles A. Léchot, qui possède une grande expérience de gestion des ressources humaines au niveau communal. La démarche a été menée en toute objectivité, l'idée étant de nommer la personne la mieux qualifiée à chaque poste.
C'est sur la base de la convention de fusion, qui garantit un poste à chaque collaborateur dans la nouvelle organisation, et d'une charte éthique validée par les deux municipalités, que les travaux liés à l'organigramme et à la désignation des cadres ont été conduits.

« Le mariage est acté, maintenant il faut le consommer ! »

Comment avez-vous procédé ?

DM - Dans un premier temps, notre mandataire, avec le soutien des secrétaires municipaux, a soumis un projet d'organigramme, articulé autour de 7 services (voir ci-joint). Ensuite, la société Compas a conduit des entretiens individuels avec l'ensemble du personnel permanent (102 entretiens au total). Le 1er février dernier, les municipalités ont désigné les deux cadres supérieurs, en confiant la fonction de Secrétaire municipal à Jacques Steiner et celle de Secrétaire municipal adjoint et Chef de service de l'administration générale, à Jean-Marc Guex. Dans cette configuration, les autorités pourront s'appuyer sur deux collaborateurs expérimentés qui connaissent très bien le fonctionnement des affaires communales. Leur complémentarité et leur capacité à travailler dans un bon esprit de collaboration contribueront à une transition harmonieuse vers la nouvelle commune fusionnée.
Le 23 mars dernier, sur préavis du comité de pilotage, les municipalités ont validé l'organigramme de la future commune et désigné les cadres de la nouvelle organisation.

En savez-vous aujourd'hui un peu plus sur les répercussions financières de la fusion ?

AB - En matière de fiscalité, le taux d'imposition de la nouvelle commune, fixé par la convention de fusion, sera de 68.5, sous réserve d'une modification des charges péréquatives. Il entrera en vigueur le 1er janvier 2022 et sera applicable à l'ensemble du territoire de la nouvelle commune pour toute l'année 2022.
Il se confirme également que le système actuel de péréquation, plus favorable aux grandes communes, engendrera une économie d'au moins 1,7 million de francs par année, et même davantage, vu l'augmentation de population attendue au cours des prochaines années.
Les calculs montrent, qu'ensemble, les deux communes disposeront d'une plus grande capacité d'investissement. Elles seront donc en mesure d'offrir plus de prestations, ou d'offrir les mêmes prestations à un coût inférieur.

« Une fusion, synonyme d'accélérateur à la réalisation de projets communs »

Les opposants vous ont souvent reproché un manque de vision et de dialogue avec la population. Que leur dites-vous aujourd'hui ?

DM – La fusion représente une excellente occasion de repenser notre communication avec la population. Nous entendons son désir d'être entendue et d'être davantage associée à la réalisation de certains projets qui la touchent. Dans le domaine de l'environnement, il appartiendra aux nouvelles autorités de mettre les moyens pour assurer la transition énergétique. Grâce à la fusion et à l'absence de « frontière » entre les deux

communes, les prises de décisions seront simplifiées et permettront d'accélérer la réalisation de certains projets comme, par exemple, l'exploitation de nouvelles ressources en eau potable dans le secteur des Pléiades.

AB – Dans le domaine de la mobilité, et en phase avec le projet de création d'une tranchée verte sur la Riviera, la fusion facilitera la réalisation du projet de relier nos deux localités avec des liaisons horizontales et verticales, afin de favoriser une mobilité douce et de donner la possibilité aux gens de se déplacer à pied ou à vélo pour se rendre à l'école ou faire leurs courses sur des itinéraires aménagés.

Quel soutien aux entreprises de la place ?

AB - Notre taille ne nous détournera pas du « consommer local ». Même si nous commençons à intéresser de plus grandes entreprises, par exemple dans les domaines de la construction ou des assurances, nous continuerons à privilégier des acteurs de la région.

Pierre-Alain Rattaz
Laurent de Senarclens / Infographie Nectar Design

Le futur organigramme de la Commune de Blonay–Saint-Légier

Secrétaire municipal
Jacques Steiner

- Chef du service « Administration générale » adjoint du secrétaire municipal — **Jean-Marc Guex**
  - Cheffe du secteur « Ressources humaines » **Valbone Hoxha**
  - Chef du secteur « Office de la population » **François Gasser**
  - Chef du secteur « Soutiens logistiques » **Claude-Alain Droz**
- Chef du service des finances Chef du secteur « Comptabilité » — **Stéphane Roulet**
  - Chef du secteur « Immeubles et domaines » **André Perruchoud***
- Chef du service « Urbanisme et constructions » Chef de secteur « Urbanisme - Police ces constructions - SIT » — **Roan Vallat**
  - Chef du secteur « Travaux - Infrastructures - Développement durable » **Thierry Cachin***
  - Chef du secteur « Eau potable » **Fabien Streit**
- Chef du service « Espaces publics » Chef du secteur « Déchets » — **Pierre Estoppey**
  - Chef du secteur « Voirie et routes » **Didier Bachelard***
  - Chef du secteur « Espaces verts » **Fabrice Signoret**
- Chef du service « Patrimoine » Chef du secteur « Forêts - Exploitation - Patrimoine arboré » — **Mehdi Genoud**
  - Chef du secteur « Construction - Vente de bois - Pistes et sentiers » **Alex Combernous***
- Chef du service « Bâtiments » Chef du secteur « Conciergerie - Bâtiments scolaires » — **Anthony Grand**
  - Responsable de la zone Blonay **Sandra Gottier****
  - Responsable de la zone St-Légier - La Chiésaz **Raymond Grand***
  - Chef du secteur « Bâtiments administratifs et extérieurs » **Claude-Alain Perrin**
- Chef du service sociétal — **Jean-Marc Guex**
  - Chef du secteur « Centre sociétal et culturel » **Pierrick Ramasco**
  - Chef du secteur « Bibliothèque » **Gaël Sala**

* suppléant-e du chef du service, ** suppléant-e du chef du secteur

CALENDRIER

Ratification de la Convention de fusion par le Grand Conseil.....1er semestre 2021
Dotation en ressources humaines.....Juin 2021
Construction de la nouvelle administration communale.....Juin 2021
Elections des nouvelles autorités.....Sept.-Nov. 2021
Début du 1er exercice de Blonay–Saint-Légier.....1er janvier 2022
Délai pour le vote sur le budget et le taux d'imposition.....1er trimestre 2022